



Le vol et la falsification des ordonnances sont signalés par les acteurs sur le terrain comme étant d'importance croissante [1-2]. De plus, le développement de l'informatisation des ordonnances rend leur reproduction plus aisée et plus difficilement identifiable par les pharmaciens.

L'enquête Ordonnances suspectes, indicateurs d'abus possibles (OSIAP) est une enquête pharmacoépidémiologique qui contribue à l'évaluation du potentiel d'abus et de dépendance des médicaments et à l'identification de signaux d'addictovigilance. Un recueil des données est organisé 2 fois par an en mai et en novembre.

En complément de l'enquête OSIAP, les remontées effectuées par les pharmaciens d'officine aux Conseils régionaux de l'ordre des pharmaciens (CROPs) ou aux centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP-A) ou à l'ARS permettent également de suivre les tendances, le nombre et la nature des signalements afin de documenter le mésusage des médicaments et leurs détournements. Cette surveillance a pour objectif final d'ajuster les conditions de prescriptions, si nécessaire et de mettre en œuvre des actions préventives. Les principales motivations à l'origine de ce détournement de médicaments sont : la surconsommation (dans un cadre d'addiction notamment), le mésusage mais aussi l'utilisation à des fins de trafic ou de dopage.

C'est notamment grâce à cette surveillance qu'il a été possible de détecter l'usage détourné par voie intraveineuse du collyre Mydriaticum® (tropicamide) et de celui des sirops à base de codéine pour la fabrication de cocktails appelés purple drank (en association avec des antihistaminiques et du soda).

Pour signaler les ordonnances suspectes hors enquête OSIAP, il suffit de contacter le point focal de la plateforme de l'ARS, accessible 24h/24 :

0 809 400 004

Service gratuit
+ prix d'appel

ars33-alerte@ars.sante.fr

Adresse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 BORDEAUX cedex

Fax : 05 67 76 70 12

Le Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP-A) de Poitiers est à votre disposition pour toute demande d'information ou suspicion d'un usage détourné d'un médicament (addictovigilance@chu-poitiers.fr ou 05.49.44.38.36) dans les départements d'ex-Limousin ou d'ex-Poitou-Charentes. Pour les départements de l'ex-Aquitaine, contacter le CEIP de Bordeaux.

Pour rappel, le pharmacien contribue aux vigilances et au traitement des alertes. Il a notamment une obligation de signalement des cas graves de pharmacodépendance (article R5132-114 du code de la santé publique).

[1] CEIP. Principaux résultats de l'enquête OSIAP 2016. Disponible sur le site de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr/Declarer-un-eet-indesirable/Pharmacodependance-Addictovigilance/Outils-de-surveillance-et-d-evaluation-Resultats-d-enquetes/%28oset%29/5>

[2] CEIP. Principaux résultats de l'enquête OSIAP 2015. Disponible sur le site de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr/Declarer-un-eet-indesirable/Pharmacodependance-Addictovigilance/Outils-de-surveillance-et-d-evaluation-Resultats-d-enquetes/%28oset%29/5>